



Partager le don de vie

La demande est forte pour les donneurs de cellules reproductrices, mais le processus de sélection est long et complexe.

DIANA SWIFT

Vous est-il déjà venu à l'esprit que vous pourriez venir en aide à une femme qui désire ardemment avoir un enfant ? À une époque où l'on cherche surtout à retarder la grossesse et où les problèmes de fertilité sont de plus en plus répandus, envisageriez-vous de faire un don d'ovules pour une parente, une amie ou même une étrangère ?

C'est le cas de Kerry MacKenzie (nom d'emprunt). Alors qu'elle était dans la mi-vingtaine, cette résidente de Toronto n'arrivait pas à devenir enceinte à cause d'un problème d'origine immunitaire. Pourtant, avant même de célébrer son trente-et-unième anniversaire, elle avait donné naissance à son premier enfant grâce à l'insémination artificielle, puis à un deuxième de façon tout à fait naturelle. « J'étais si déprimée et cela provoquait chez moi un tel sentiment d'impuissance de

ne pouvoir être enceinte qu'il m'a semblé important, par la suite, d'aider des femmes aux prises avec les mêmes difficultés. »

À l'exemple de Kerry, des femmes décident de faire don de leurs ovules à des femmes éprouvant des problèmes de fertilité. Ce geste, cependant, doit être fait de façon totalement altruiste depuis que la Loi canadienne sur la procréation assistée a interdit, en 2004, toute compensation aux donneurs de sperme ou d'ovules.

Bien qu'aux États-Unis la loi permette toujours ces rémunérations, elle est révolue l'époque où, au Canada, les jeunes femmes pouvaient se payer des études universitaires en faisant un don d'ovules généreusement rémunéré. Ainsi, dans les années 1990, on pouvait encore lire dans les journaux étudiants des annonces ainsi libellées :

Entre 2004 et 2007, le nombre de cycles complets de fécondation in vitro réalisés annuellement dans les cliniques de fertilité canadiennes à partir d'ovules donnés se situait entre 300 et 400.

— Société de fertilité et d'andrologie du Canada.

Voici une occasion de faire un peu d'argent.

Nous remettons 25 000 \$ à une donneuse d'ovules en bonne santé, âgée de 24 ans ou moins, dont la peau est pâle et la taille de 1 m 67 ou plus. Le niveau de scolarité de cette personne doit être supérieur à la moyenne, ses cheveux doivent être clairs et ses yeux bleus, verts ou gris.

Aux États-Unis, de tels messages publicitaires sont encore monnaie courante. « Mais au Canada, on estime que la vente de matériel génétique constitue une atteinte à la dignité humaine », de dire Samantha Yee, travailleuse sociale au Département de biologie de la reproduction de l'Hôpital du Mont Sinai de Toronto. « On ne pourrait pas vendre du sang ou un rein, alors pourquoi devrions-nous avoir le droit de vendre nos ovules ou notre sperme ? » (La Loi n'interdit toutefois pas l'achat d'ovules provenant de pays étrangers.)

Samantha Yee est coordonnatrice en chef du programme de consultation destiné aux donneuses d'ovules potentielles. Cette démarche implique des entretiens approfondis sur les enjeux médicaux, juridiques, éthiques et sociaux que représente le don de cellules reproductrices. Du désir initial de faire un don d'ovules jusqu'au prélèvement de ces derniers en laboratoire, ce processus est long et complexe.

On fournit d'abord à la future donneuse tous les renseignements nécessaires sur les aspects médicaux associés à son don. Elle doit ensuite se soumettre à un examen médical complet comportant une évaluation par échographie de ses réserves ovariennes. Comme dans les cas de fécondation in vitro, la personne subira un traitement hormonal puissant, afin d'amener à maturité plusieurs ovules à la fois. Les médicaments administrés peuvent provoquer des nausées chez la patiente ainsi que des maux de tête, des malaises abdominaux et un état dépressif.

Dans certains cas, le traitement peut aussi entraîner une hyperstimulation ovarienne. « Les risques d'hyperstimulation ovarienne sont de 1 % », de dire le Dr Jason Hitkari, co-directeur du Centre de fertilité génétique de Vancouver. « Dans de tels cas, l'activité ovarienne est si intense qu'elle peut provoquer une accumulation d'eau dans l'abdomen et parfois même dans les poumons. » Les

autres risques sont associés au prélèvement d'ovocytes sous anesthésie à l'aide d'une aiguille.

Certaines donneuses s'inquiètent des répercussions possibles du traitement sur leur fertilité. Or, si ce traitement est administré dans les règles de l'art, le prélèvement d'ovules n'affectera en rien les chances de procréation futures de la donneuse, d'affirmer le Dr Hitkari.

« Cela dit, on accorde la préférence à la donneuse qui a déjà eu des enfants et dont l'âge se situe entre la fin de la vingtaine et le début de la trentaine — plutôt que les plus jeunes qui n'ont pas eu d'enfants et qui ne peuvent prendre pleinement conscience de ce que représente le rôle parental », de conclure Madame Yee.

Selon Donna Jacobs, une associée en psychologie de Toronto : « L'avantage de recourir aux ovules d'une femme qui a déjà eu des enfants est que nous avons une preuve de grossesse et de naissance d'un enfant vivant. De plus, s'il fallait qu'après le don d'ovules ses chances de grossesse soient compromises, la femme aura au moins eu la chance de connaître la maternité. »

Mais l'aspect le plus important du processus est d'ordre psychologique. « Nous devons nous assurer qu'une femme effectue un don pour les bonnes raisons et non pour combler un vide dans sa vie personnelle », d'expliquer Donna Jacobs. « Il est également essentiel que le conjoint de la donneuse, si elle en a un, soit impliqué dans le projet. » « La donneuse peut toujours prétendre qu'il s'agit de ses ovules et qu'elle peut en disposer à sa guise. Mais le conjoint est lui aussi affecté, car les enfants issus de ces ovules seront les demi-frères ou les demi-sœurs de ses propres enfants. »

Un autre aspect de la démarche est celui du sort réservé aux ovules qui n'auront pas été utilisés et des embryons qui en résulteront. (Les embryons deviendront la propriété des receveurs d'ovocytes.) S'en servira-t-on pour la recherche ou seront-ils détruits ?

Il faut aussi tenir compte des sentiments que pourrait éprouver la donneuse à l'égard des enfants qui naîtront à la suite de son don. La donneuse d'ovules pourrait craindre que les enfants nés de son ADN ne soient victimes d'abus au cours de leur vie, ou être pris en otage dans le cadre de procédures de divorce orageuses ou d'une

bataille juridique sur les droits de garde. Et s'il fallait qu'un jour la loi exige que l'identité des donneuses soit révélée, sera-t-elle hantée par l'idée que ces enfants fassent irruption dans sa vie sans crier gare ?

Et comment les enfants actuels et ceux qui naîtront plus tard réagiraient-ils s'ils apprenaient qu'ils ont, quelque part, des demi-sœurs et demi-frères ?


Donna Jacobs ajoute que des démarches sont actuellement entreprises pour que les enfants issus d'un don d'ovules ou de sperme soient inscrits dans un registre. L'objectif est d'éviter les relations consanguines non intentionnelles entre les demi-sœurs et demi-frères (nés de couples différents à partir d'ovules, de sperme et d'embryons de donneurs et donneuses) qui pourraient un jour inconsciemment avoir ensemble des enfants.

Mais qu'en est-il si une femme fait un don à une amie proche ou à une membre de sa famille avec laquelle elle entretient des liens étroits ? Un tel don pourrait-il affecter leurs relations ? Cette personne sera confrontée à certaines interdictions, bien que des problèmes liés à l'éducation des enfants puissent survenir et que les enfants (d'un point de vue strictement biologiques) soient les siens. Et quelles relations entretiendra-t-elle avec le père, avec lequel elle aura des liens biologiques indéniables ?

Prenons l'exemple de deux jeunes femmes, des jumelles

fraternelles, qui sont dans la jeune trentaine. Supposons que l'une de ces jumelles a perdu ses trompes et ses ovaires, mais qu'elle tient absolument à avoir des enfants, alors que sa sœur, elle, n'en veut pas. Cette dernière prend la décision de faire un don d'ovules au profit de sa jumelle. « Qu'arrivera-t-il si, quand la donneuse aura atteint la fin de la trentaine, la vue de sa progéniture élevée par sa sœur et son beau-frère éveillait chez elle des réactions et des sentiments qu'elle n'avait pas prévus ? », s'interroge Donna Jacobs.

Y a-t-il beaucoup de donneuses et de donneurs qui changent d'avis pendant les procédures ? « Au cours des deux dernières années, nous n'avons connu qu'une seule donneuse d'ovules qui s'est désistée après consultation », de dire le Dr Hitkari. À l'époque où les compensations financières étaient permises, il y avait davantage de donneurs anonymes et le taux de personnes qui se désistaient était d'environ 2 % », d'ajouter Donna Jacobs. « Aujourd'hui, la majorité des dons se font entre amies ou entre sœurs et le désistement est pratiquement nul. »

Même à l'époque où la compensation financière était encore légale, la demande dépassait les réserves de cellules reproductrices. Aujourd'hui, les cliniques de fertilité doivent faire face à une pénurie encore plus grave et le besoin de donneurs est plus urgent que jamais. 

Neuragen® - Lorsque la douleur diabétique vous coute trop chère.



J'ai essayé d'autres médicaments pour la douleur - mais ils sont chers et ils n'ont vraiment pas fonctionné pour moi.



Mes clients trouvent de très bons résultats avec Neuragen pour à peu près \$1 par jour. Simplement appliquez quelques gouttes de Neuragen.



Pour moins que le prix d'une tasse de café par jour, Neuragen aide à profiter des simples plaisirs de la vie.



Neuragen®

Un soulagement rapide de la douleur neuropathique

Prix rentable – environ \$1 par jour.

Agit rapidement pour un soulagement en tout temps. Haute efficacité et testé en clinique. Ne brûle pas et sans prescription.

Neuragen peut être acheté dans toutes les grandes pharmacies. Pour plus d'information appelez le 888-234-7256 ou visitez www.neuragen.ca



© 2009 Origin BioMed Inc. Neuragen est une marque déposée de Origin BioMed Inc.



Économisez

5\$

sur le prix régulier d'une bouteille de Neuragen 5 ml



Neuragen®

Un soulagement rapide de la douleur neuropathique

Limite un par client. Offre expire le 30 Septembre 2009

Au représentants: À la réception de ce coupon à l'achat du produit spécifié, Origin BioMed vous remboursera la valeur du coupon. Toute autre demande pour remboursement pourra constituer une fraude et le coupon sera invalidé à notre discrétion. Une réduction de toute taxe applicable est déjà incluse dans la valeur du coupon. Demande de remboursement acceptée seulement des gérants des magasins.

Envoyez à:
Origin BioMed Inc.
C.P. 3000,
Saint-Jean, N.-B.
E2L 4L3



20101826